

# Vers un système mondial de principes-critères-indicateurs pour la gestion forestière ?

**Guillaume LESCUYER**

Cirad-forêt

TA 10/D

Campus international

de Baillarguet

34398 Montpellier Cedex 5

France

**La thématique des principes-critères-indicateurs (PCI) appliquée à la forêt est au centre de nombreux débats. Plusieurs réflexions et expériences sont actuellement menées dans les pays du Nord et du Sud.**

La détermination des PCI comme outil de gestion forestière durable est complexe. Elle est à la croisée d'enjeux majeurs :

- En amont, les PCI dépendent de la définition de la notion de « gestion durable de la forêt ». Le fait qu'il existe plusieurs dizaines d'acceptions de celle-ci induit, dès le départ, des conceptions divergentes des PCI.

- En aval, le choix des PCI constitue souvent la première étape d'une procédure de certification des bois exploités. Quoique les enjeux commerciaux soient encore relativement restreints (RODA, 2001), cette écocertification des forêts mobilise un grand nombre d'intervenants, dont la première pomme de discorde est souvent l'ensemble de PCI à utiliser.

Dans ce contexte d'hétérogénéité des points de vue et des intérêts, trois ensembles de PCI semblent émerger, le premier concernant les forêts tempérées/boréales, le deuxième les forêts tropicales tandis que le troisième vise une application mondiale. Les ensembles de PCI « régionalisés » sont généralement le fruit de négociations intergouvernementales. Les PCI à vocation mondiale sont davantage développés par les organismes gestionnaires de systèmes de certification. Les principes retenus pour ces trois groupes de PCI sont illustrés dans le tableau I.

## Les systèmes régionalisés de PCI

Suite à la conférence d'Helsinki (1993), une liste de PCI pour la gestion durable de la forêt européenne a été dressée. Elle concerne les forêts tempérées et boréales, qui pourraient éventuellement ensuite être soumises à un mécanisme de certification européenne (COUDERC, 2001). Ce système « régionalisé » de PCI met particulièrement l'accent sur les fonctions écologiques de la forêt. Le maintien de la biodiversité y est un souci majeur.

Cet ensemble européen de PCI trouve son pendant dans le système récemment élaboré par l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT) et l'Organisation africaine du bois (OAB) pour la gestion durable des forêts tropicales. Par rapport au système européen, ce système présente trois différences marquantes :

- En raison de la rareté des données disponibles dans les pays tropicaux, le nombre de PCI retenus est peu élevé. La volonté affichée est d'adapter les PCI aux contraintes de terrain.

- Une importance considérable est accordée aux aspects institutionnels dans le but de garantir ou de consolider l'application des politiques forestières.

- L'implication des populations locales dans la gestion forestière est considérée comme prioritaire puisque les ressources forestières leur sont souvent de première nécessité.

Le fait que les systèmes régionalisés de PCI soient fondés sur une approche commune de la durabilité et de ses modes d'application est un avantage. Ces systèmes mettent ainsi l'accent sur la définition de Critères et d'Indicateurs qui se veulent adaptés à la situation et aux enjeux locaux. Toutefois, plusieurs ONG reprochent à ces modèles d'être fréquemment initiés puis gérés principalement par l'industrie forestière, les autorités publiques et les propriétaires fonciers, bref seulement par les acteurs institutionnels (FERN, 2001). Ainsi, en dépit de la volonté affichée, le choix des PCI et la certification qui peut en découler demeurent des processus où certains acteurs sont insuffisamment associés, notamment les populations locales.

De surcroît, ces systèmes régionalisés de PCI vont à l'encontre d'une norme mondiale pour la certification des forêts : la multiplication de « labels verts » diminue la crédibilité de cette démarche.

## La tentative d'un système international de PCI appliqué à la forêt

Dans la perspective d'une analyse homogène de la gestion des forêts dans le monde, plusieurs organismes ont développé des systèmes de PCI qui sont applicables aux forêts tempérées comme tropicales. Le Forest Stewardship Council (FSC) est le plus fameux d'entre eux, notamment par sa volonté d'élaborer une procédure mondiale de certification des forêts. Par rapport aux approches régionalisées, cette démarche propose un grand nombre de PCI afin de pouvoir couvrir la diversité des situations rencontrées. Ainsi l'accent est-il mis sur la définition des principes et des critères, dont l'application (par le choix des indicateurs) reste à discuter au niveau local.

En novembre 2001, l'application de ce système demeure restreinte puisque seulement 24 millions d'hectares avaient été certifiés selon les normes FSC. Cette initiative bénéficie toutefois de soutiens importants, tant du côté des ONG environnementalistes (Greenpeace, WWF, Amis de la Terre...) que du secteur industriel. Par exemple, Leroy-Merlin s'est engagé à ne vendre à terme que du bois certifié FSC (COUDERC, 2001).

Par rapport aux ensembles de PCI concurrents, le FSC met en avant deux caractéristiques :

- il fixe un certain nombre de minima écologiques et sociaux, qui sont posés comme des conditions fondamentales de gestion durable de la forêt ;

- il cherche à assurer une participation équitable et équilibrée des parties tout au long du processus de décision.

Toutefois, en fixant un système global de PCI, la démarche du FSC engendre trois inconvénients majeurs :

- la légitimité du FSC à fixer des minima (sociaux, écologiques...) ou à déterminer qui sont les parties prenantes reste à discuter ;

- définir une large panoplie de principes et de critères aide peu les acteurs à définir des indicateurs opérationnels pour leur terrain ;

- la volonté de proposer une procédure internationale de certification des forêts implique de retenir des PCI qui répondent aux attentes des consommateurs occidentaux. Cela a pour conséquence de fixer des seuils de mise en œuvre des PCI si sévères qu'ils introduisent une double discrimination en faveur de l'exploitation des bois tempérés et en faveur des firmes internationales qui sont les seules à pouvoir les respecter dans les forêts tropicales. Pour la plupart des compagnies forestières des pays du Sud, l'application et le suivi des PCI du FSC ne peuvent se faire qu'à un coût prohibitif.

## Une complémentarité potentielle

L'approche globalisante du FSC permet de couvrir l'ensemble des volets d'une gestion forestière durable, mais elle a peu de retombées concrètes. À l'inverse, les systèmes de PCI régionalisés réduisent le nombre de critères et indicateurs pour en augmenter l'opérationalité. Ils sont toutefois fort dépendants des situations de terrain et peuvent, de ce fait, omettre certains aspects de la durabilité. La combinaison de ces différentes approches est probablement une source de réflexion dans le futur proche, mais elle sonne le glas d'une procédure mondiale de certification des forêts et de leurs produits.

## Références

COUDERC G., 2001. Gestion durable et certification des forêts. Informations Brèves, 29 (juillet), Afocel, 4 p.

INDUFOR, 2001. Harmonisation des principes, critères et indicateurs de l'OAB avec les directives, critères et indicateurs de l'OIBT pour l'aménagement durable des forêts tropicales naturelles. Rapport préparé par M. Simula, Helsinki, Finlande, 5 p.

FERN, 2001. Behind the logo. An environmental and social assessment of forest certification schemes. URL : [www.fern.org](http://www.fern.org)

FOREST STEWARDSHIP COUNCIL, 2001. FSC principles and criteria. URL : [www.fscoax.org/principal.htm](http://www.fscoax.org/principal.htm)

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE, 2000. Les indicateurs de gestion durable des forêts françaises. Paris, France, 129 p.

RODA J. M., 2001. Écocertification tropicale et idées préconçues. Bois et Forêts des Tropiques, 270 : 108-109.

**Tableau I.**  
**Trois systèmes majeurs de PCI.**

	Systèmes régionalisés de PCI		Système mondial de PCI
	Forêts tempérées/boréales (ministère de l'agriculture, 2000)	Forêts tropicales (Indufor, 2001)	Toute forêt (FSC, 2001)
Écologie	Santé et vitalité de l'écosystème forestier Maintien des fonctions de protection	Maintien des principales fonctions écologiques de la forêt	Impact environnemental Plantations
Production	Une forêt productrice de biens et services	La forêt est gérée durablement en vue de la fourniture de biens et services	Bénéfices procurés par la forêt Programme de gestion Suivi et évaluation
Socio-économie	Maintien des autres fonctions socio-économiques	La gestion forestière doit contribuer, pour l'ensemble des parties impliquées, à l'amélioration du bien-être des générations présentes et futures	Relations communautaires et droits des travailleurs
Aspects institutionnels		L'utilisation durable de la forêt et le maintien de ses multiples fonctions font l'objet d'une haute priorité politique	Respect des lois Droits des peuples indigènes Tenure foncière, droits d'usage et responsabilités
Biodiversité	Conservation de la diversité biologique		Maintien des forêts à haute valeur de conservation